

La Commission européenne renvoie à l'Autorité l'examen du rachat de Conforama France par Mobilux (But)

Publié le 29 juin 2020

La Commission a estimé que les conditions du renvoi de l'opération devant l'Autorité de la concurrence étaient remplies, l'Autorité de la concurrence étant la mieux placée pour étudier l'opération au regard notamment de l'impact national de l'opération et de son expérience pour examiner des opérations de concentration dans ce secteur. Après notification du dossier devant elle, l'Autorité examinera notamment les impacts de l'opération tant en amont, sur les fournisseurs, qu'en aval, dans chaque zone de chalandise.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 29 juin 2020

[Lire le communiqué](#)